

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 4 juin 2012 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : quatre (4) personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1206-147

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Bon voisin, bon œil- affiches
- 900-2 Centre sportif- résolution
- 900-3 Avis de motion- règlement d'emprunt décrétant une dépense pour la réalisation du projet du centre sportif

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2012
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de questions
-
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Loi sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières
-

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Programme Climat municipalité
- 110-2 RIAM QP spéciale
- 110-3 CHGA – Calendrier 2013
- 110-4 SAM – Regroupement d'achat pour les pneus
- 110-5 Compensation de base aux municipalités
- 110-6 Albatros VG – Demande de soutien financier
- 110-7 Autorisation d'achat de module de poubelle pour la salle Réjean-Lafrenière
- 110-8 Invitation au Tournoi du Préfet 2012
- 110-9 Maison des loisirs et de la culture – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux

- 110-10 ABVLBS – Demande de défrayer les coûts d'un aménagement
- 110-11 Avis de motion – Taxe d'amélioration locale chemin de la Ferme
- 110-12 Avis de motion – Taxe d'amélioration locale chemin Poulin, Tremblay et la montée des Chênes
- 110-13 Congrès de la FQM – 27, 28 et 29 septembre 2012

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 mai 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 mai 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 mai 2012
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 mai 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 mai 2012
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2012
- 130-7 Tableau comparatif matières résiduelles

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Biblio Outaouais - Assemblée générale extraordinaire et annuelle 2012

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRC – Ordre du jour séance du 15 mai 2012
- 800-2 MRC – pv du 20 mars 2012
- 800-3 MRC – pv du 17 avril 2012
- 800-4 MRC – cc de résolution 2012-R-AG092
- 800-5 Programme nouveaux horizons pour les aînés
- 800-6 MMQ – Rapport annuel 2011
- 800-7 TRICENTRIS – Programme Amélioration de la performance

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1206-148

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1206-149

Loi sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement 2009-272 par le conseil, règlement relatif à l'imposition des droits aux exploitants de carrières et sablières, le conseil avait déclaré un moratoire sur son application;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'audite 2011 des livres comptables de la municipalité par la firme Langevin Grondin, ca de Maniwaki, monsieur François Langevin, auditeur, a informé la municipalité de son obligation en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales d'appliquer la Loi sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières sur son territoire. De plus, l'auditeur a informé la municipalité de son **OBLIGATION** d'en faire mention dans son rapport 2012, de la **conformité ou non-conformité** de la municipalité à cet égard :

« **Art. 78.1** Toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit, sous réserve de l'article 110.1, constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Les sommes versées au fond doivent être utilisées, soustraction faite de celles consacrées aux coûts d'administration du régime prévu par la présente section :

1° à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2;

2° à de travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances. »

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil donne la directive au directeur général, monsieur Jim Smith, de mettre en application le règlement 2009-272 et par conséquent d'envoyer à tous les propriétaires exploitant d'une carrière ou sablière sur le territoire de la municipalité de Messines un avis à cet effet ainsi qu'une copie du rapport de charge des substances sur lesquelles un droit est payable.

ADOPTÉE

CONSEIL

R1206-150

Programme Climat municipalité- offre de services

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Q-2,r.15) de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a 2.2, 109.1 et 124.1) par le Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement oblige les municipalités à faire l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des émissions;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES), l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plans d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal d'aide financière pouvant être accordé est de 50 000\$ pour les municipalités dont la population est inférieure à 5000;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'aide financière accordé ne peut représenter plus de 90% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Genivar et CIMA ont déposé des offres de services professionnels et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE ce conseil souhaite présenter une demande de soutien financier au Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs dans le cadre du Programme Climat municipalités;

Que ce conseil autorise le directeur général, Jim Smith, à signer la demande de soutien financier pour et au nom de la municipalité de Messines;

QUE ce Conseil mandate la firme Genivar pour préparer la demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat Municipalités pour un montant de 800\$;

QUE suite à l'obtention de la subvention, ce conseil mandate la firme Genivar pour réaliser l'ensemble des activités décrites dans leur offre de services professionnels tel que dresser l'inventaire d'émissions de gaz à effet de serre, les outils pour la réalisation des inventaires subséquents, une présentation publique ou au conseil des résultats de l'inventaire, un plan d'action et un rapport final présenté au MDDEP pour un montant de 21 400\$ avant taxes.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro R1203-075.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-151

Quote- part spéciale de la RIAM (asphaltage)

CONSIDÉRANT QUE suite à des travaux d'asphaltage et de mise à jour des infrastructures de la piste de l'aéroport de Maniwaki décrétés par le règlement # 2010-001 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM), la municipalité se doit de payer une quote part spéciale annuelle conformément au règlement de la RIAM et ce pour une période de 25 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture n° 4642 de la RIAM au montant de 5121.00\$ incluant toutes les taxes applicables pour l'année 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-152

CHGA- calendrier 2013

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM située à Maniwaki, a fait parvenir à la municipalité une proposition de projet publicitaire, soit d'un projet de calendrier pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans sa proposition publicitaire, CHGA offre à la municipalité la possibilité de faire l'achat d'un mois du calendrier et sur sa page la municipalité pourrait insérer une photo de son choix en plus, l'équipe de production de CHGA FM produira un mini reportage qui serait diffusé deux fois par jour durant le mois choisit par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est intéressé de renouveler son adhésion pour le calendrier CHGA 2013 et accepte donc la proposition reçue et ce afin de promouvoir

l'activité hivernale connue comme le « Festi-Neige », dont celle-ci est tenue lors de la troisième fin de semaine du mois de février annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la participation de la municipalité en adhérant au projet de calendrier pour l'année 2013 de la radio CHGA FM, et d'acheter le mois de février pour représenter la municipalité, et ce au coût de 390.00\$ en plus des taxes applicables. Il est à noter que si le mois de février n'est pas disponible, notre second choix s'est arrêté sur le mois de juillet.

Note : Il faudrait prévoir deux montages du spot de 30 secondes, soit un premier qui pourrait être radio diffusé du 1^{er} au 17 février et un deuxième spot qui sera diffusé après la fin de semaine du Festi-Neige pour la balance du mois. De plus, le conseiller monsieur Éric Galipeau est mandaté afin d'effectuer un montage de photos qui sera publié dans le calendrier 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-153

Mandat au Service d'achat pour les municipalités (SAM) pour l'achat de pneus par délégation de l'exécution du processus contractuel au centre de services partagés du Québec (CSPQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une proposition du Service d'achat des municipalités (SAM) de la Fédération Québécoise des municipalités, de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec le SAM une entente ayant pour but l'achat de produits;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent au SAM de déléguer, par entente, l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines désire se joindre à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche d'évaluation des besoins, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques;
Appuyée par Paul Gorley;
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines confirme son adhésion aux achats regroupés gérés par le Service d'achat pour les municipalités (SAM) pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014 (deux ans);

QUE la Municipalité de Messines confie au CSPQ, par le biais de la FQM le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Municipalité de Messines;

QUE la Municipalité de Messines s'engage à compléter pour le SAM, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche d'évaluation des besoins transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité de Messines estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de deux ans à environ 1 600\$

QUE la Municipalité de Messines consent à ce que la FQM délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Municipalité de Messines s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité de Messines reconnaît que selon la nouvelle politique administrative du CSPQ, une redevance sera incluse ou indiquée au prix de vente du pneu.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-154

Compensation de base aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 176 662\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou **un rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines informe le Ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur des routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-155

Albatros Vallée-de-la-Gatineau- demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) se spécialise dans le soutien aux personnes en fin de vie et à leur famille dans l'accompagnement à la maison, au foyer ou à l'hôpital, et ce gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme sollicite l'aide financière de la municipalité pour l'année 2012 afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) pour l'année 2012 au montant de 200.00\$, afin de leur permettre de poursuivre leur œuvre auprès des personnes en fin de vie et de leur famille et par conséquent autorise le déboursé de 200.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-156

Autorisation d'achat de module de poubelle pour la salle Réjean-Lafrenière

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un module pour les ordures et les matières recyclables pour être installé dans la salle Réjean-Lafrenière et ce auprès de la compagnie Barco pour un montant de 1168.56\$ en plus des taxes applicables. De plus, le déboursé de cette somme est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-157

Tournoi de golf du préfet

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour l'achat de 4 billets pour Ronald Cross, Charles Rondeau, Paul Gorley et d'un quatrième jouer à être nommé subséquemment pour le tournoi de golf du préfet qui se tiendra au Club de golf Des trois clochers à Maniwaki le mercredi 4 juillet prochain au coût de 125.00\$ par personne.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-158

Maison des loisirs et de la culture- Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour des travaux qui seront effectués sur à la maison des loisirs et de la culture située au 3, chemin de la ferme tels qui suit à savoir :

- octroi d'un contrat de services à un arpenteur- géomètre pour tirer la ligne mitoyenne entre le 1 et le 3, chemin de la ferme;
- installation de clôture le long de la ligne mitoyenne.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-159

ABVLBS- demande de défrayer les coûts d'un aménagement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Côté de l'Association du bassin versant du Lac Blue-Sea (ABVLBS) en collaboration avec l'ABV des 7 a fait une demande à la municipalité afin de défrayer les coûts d'un aménagement lors de l'atelier parascolaire qui a eu lieu le 31 mai dernier au quai public dans le but de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Parent, biologiste à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau, a offert de donner gratuitement l'atelier sur la revégétalisation des berges lors de cette activité et que le coût de l'ensemble des arbustes s'élève à 400.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,

Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 400.00\$ dans le cadre de l'atelier parascolaire de sensibilisation sur la protection de l'environnement qui a eu lieu le 31 mai dernier au quai public de Messines en collaboration avec l'ABVLBS et l'ABV des 7.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1206-160

Avis de motion- Taxe d'amélioration locale chemin de la Ferme

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement relatif à une taxe d'amélioration locale pour la pose de traitement de surface double sur le chemin de la Ferme.

ADOPTÉE

R1206-161

Avis de motion- Taxe d'amélioration locale chemin Poulin, Tremblay et la montée des Chênes

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement relatif à une taxe d'amélioration locale pour la pose de traitement de surface double sur les chemins Poulin, Tremblay et la montée des Chênes.

ADOPTÉE

R1206-162

Congrès de la FQM les 27, 28 et 29 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM 2012 se dérouleront au Centre des Congrès de Québec, les 27, 28 et 29 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'EN plus du maire et le directeur général qui y assistent annuellement, le conseil souhaite envoyer les conseiller messieurs Éric Galipeau et Sylvain J. Forest;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers messieurs Éric Galipeau et Sylvain J. Forest disent être intéressés à y participer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Qu'en plus du maire et le directeur général, le conseil autorise les conseillers Éric Galipeau et Sylvain J. Forest à participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d'inscriptions et de **déplacement** applicables pour les participants.

Note : La MRCVG s'occupe de l'inscription du maire et défraie également la première nuitée en hébergement lors du congrès.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1206-163

Adoption de la liste des comptes dus au 30 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 mai 2012, dont celui-ci représente une somme de 32 909.68\$ et une somme de 8947.04\$ pour les comptes supplémentaires à payer pour une somme totale de 41 856.72\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1206-164

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 mai 2012, dont celle-ci représente la somme de 112 508.62\$ pour 60 chèques émis et la somme de 31 178.98\$ pour 23 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 143 687.60\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1206-165

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 mai 2012, dont celle-ci représente la somme de 32, 701.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1206-166

Rapport du DG des dépenses engagées au 30 mai 2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 mai 2012, dont celui-ci représente une somme de 6527.34\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1206-167

Biblio Outaouais- assemblée générale extraordinaire et annuelle 2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la bibliothécaire, madame Claire Lacroix et son assistante, Madame Manon Lacroix, à assister à l'assemblée générale annuelle 2012 de Biblio Outaouais qui aura lieu samedi le 9 juin 2012 au Centre récréatif communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau et ce au coût unitaire de 24.00\$ en plus des taxes applicables. La municipalité de Messines s'engage à défrayer, outre les frais d'inscription, les frais de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1206-168

Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

Sur une proposition de Sylvain J. Forest;
Appuyée par Paul Gorley;
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines **autorise la présentation du projet de construction d'un complexe sportif au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;**

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Messines à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Messines **désigne** monsieur Jim Smith, directeur général **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE

R1206-169

Avis de motion- règlement d'emprunt décrétant une dépense pour la réalisation du projet du centre sportif

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation, un projet de règlement d'emprunt pour une dépense relative à la réalisation du projet du centre sportif.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1206-170

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h50.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier